L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 MARS 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 23 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par R. M. et B. J. Montgomery, au No 236 1/2, rue Poydras—clientèle, bail et fonds de café.

Par D. E. Morphy, rue Tchoupitoulas, No 33—un fonds général de groceries, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres. — Marchandises sèches et lingerie, marchandises variées.

CAFÉ.—MM. Montgomery vendront lundi, 24 mars, à 1 heure de l'après-midi, au No 236 1/2, rue Poydras, près Dryades, le contenu du café qui s'y trouve, avec la clientèle et le bail. Voir l'annonce.

Fonds de Groceries—Vins et Liqueurs.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Dimanche, 23 mars 1873.

OPÉRA—Jean le Cocher et Tromb-al-Cazar.
ACADÉMIE—Eustache Baudin.
ST-CHARLES—Escaped from Sing Sing.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Le Comité des Deux Cents.

Le comité des deux cents citoyens qui a pour président M. Thos. A. Adams, s'est réuni, hier à midi, à la Bourse, rue de la Commune, pour entendre le rapport de son comité exécutif. Le juge John A. Campbell a donné lecture de ce document qui est déjà imprimé et qui sera distribué dans toute l'Union, par les soins d'un comité de trois membres désignés à cet effet. Le comité des 200 s'est ajourné à jeudi prochain, à midi, pour entendre un autre rapport de son comité exécutif, sur la situation des affaires locales. Cette réunion aura une grande importance et il est désirable que tous les membres de l'organisation se fassent un devoir d'y assister. On y discutera la question de savoir si le comité des 200 doit s'occuper de la résistance au paiement des taxes ou laisser ce sujet à l'association déjà formée dans ce but.

La première partie du rapport lu par le juge Campbell, contient l'exposé des démarches faites par le comité à Washington et des faits qui se sont accomplis depuis lors, avec des extraits des divers rapports du comité du Sénat, des citations de dépêches et des commentaires. Le temps et l'espace nous manquant pour donner la traduction complète de cet important document, nous devons nous contenter d'en reproduire les conclusions.

CONCLUSIONS.

Le comité a examiné mûrement la position des affaires de l'Etat en ce moment et il présente, maintenant, au peuple le résultat de ses délibérations.

L'inaction du dernier Congrès a laissé le contrôle de nos affaires dans les mains du Président des Etats-Unis. Nous ne connaissons aucune mesure prise par lui au sujet de ces affaires qui ne soit connue du peuple. L'armée est ici, et, d'après ce que nous pouvons savoir ou conclure, avec l'ordre d'écraser les obstacles à l'administration paisible du gouvernement qui a eu son origine dans la saisie du Capitole d'Etat sous son égide, et l'organisation d'une Législature choisie par Bovee, Lynch, Longstreet et Hawkins, et imposée par les ordres émis dans l'affaire Antoine. Cette affaire Antoine a rempli son rôle dans les quatre jours du 9, du 10, du 11 et du 12 décembre, pendant lesquels Pinchback a été inauguré et reconnu comme on l'a dit précédemment. Des motions ont été inscrites à la Cour de Circuit pour faire rejeter la demande faute de juridiction, et une exception a été prise pour la même cause et un jour fixé pour l'audition des plaidoiries. Avant que ce jour arrivât, sur motion de l'avocat du plaignant, la demande a été retirée de la Cour.

Dans l'adresse au peuple des Etats-Unis datée du 23 décembre 1872, on trouve cette phrase qui indiquait que cette conclusion était arrangée, pour ainsi dire, à l'avance. Le comité disait :

"Depuis la réunion à la Nouvelle-Orléans dans laquelle le comité a été désigné, on nous a fait la suggestion que ces ordres et ces actes (de la Cour de Circuit) étaient des faits accomplis et que leur révocation ou leur rescision ne rétablirait pas le *statu quo*, et que nos plaintes sont, en conséquence, déraisonnables."

Il convient d'ajouter que cette suggestion a été faite au département de la justice, par Mr. l'avocat-général Williams. Il était impossible pour nous de nier que la Cour de Circuit des Etats-Unis ne pourrait par une annulation de son ordre de saisie ou par la dissolution de ses injonctions redresser le tort commis. Les actes n'avaient pas reçu leur effet par suite de ces ordres et de ces injonctions qui étaient absolument nuls, mais par suite de l'emploi de l'armée pour les maintenir au mépris de la violation de la loi. Mais quel fardeau de responsabilité cette conséquence n'impose-t-elle pas à tous les auteurs et agents qui ont fait et exécuté ces ordres !

Les rapports de la majorité du Sénat, celui du sénateur Trumbull et celui du sénateur Hill, montrent une résolution magnanime de leur part, d'examiner les réclamations de notre peuple avec impartialité, et d'accorder le remède qui, dans leur opinion, était légitime contre les actes d'usurpation, d'illégalité, de violence et de fraude, qui, suivant les preuves les plus frappantes, avaient servi de base aux gouvernements de Pinchback et de Kellogg.

Leurs rapports sont des indices d'une disposition plus libérale, exempte de passion et, nous ajouterons, digne d'hommes d'Etat, à statuer sur la condition compliquée et difficile dans laquelle les affaires de cette section de l'Union ont été plongées.

L'adresse du Comité au peuple des Etats-Unis a été reçue par la presse des Etats-Unis dans un esprit libéral, généreux et amical. Les discussions et les commentaires favorables de la presse ont montré une fermeté et une habileté que nous ne pouvons trop recommander ou apprécier. Elle n'a pas méconnu la gravité des questions ni la grandeur des intérêts engagés. C'est à ces discussions que nous attribuons l'intérêt que le peuple des Etats-Unis a manifesté à ce sujet.

Nous devons principalement compter sur le réveil de la conscience de ce peuple et sur son appréciation plus réfléchie. Il n'existe pas de raison pour qu'il se montre vindicatif et cruel, ni pour qu'il désire que la FORCE fasse LOI, et que le BIEN et le MAL et la JUSTICE perdent leurs noms distinctifs, et n'aient que le nom de POUVOIR.

Ce peuple est divisé parmi les Etats, et l'humiliation et la déprédation d'un Etat de l'Union au niveau d'une province, privée des droits de se gouverner elle-même, ne peuvent être que le précurseur de maux semblables pour les autres.

Nous n'avons rien demandé au peuple américain, à son Président, au Congrès ou aux juges, dans un langage enflammé, inconvenant ou comminatoire. Nous ne leur avons pas demandé d'exécuter aucune vengeance sur une personne ou un parti en notre faveur. Nous leur avons soumis la question de savoir s'il ne convenait pas qu'ils soutinssent leur propre constitution, qu'ils exigeassent de leurs officiers fidélité et honneur dans l'accomplissement des devoirs qui leur avaient été imposés, et s'il ne leur appartenait pas de maintenir le pacte de l'Union entre les Etats et de sauvegarder la stabilité des gouvernements d'Etats et les priviléges du self-government local, de façon à préserver la tranquillité, la justice et la liberté.

A cela ils sont engagés autant que nous par leur propre honneur, leur [illegible] et le sentiment de ce qu'ils se doivent à eux-mêmes. Notre pétition ne saurait mieux être exprimée que dans le langage d'un homme d'Etat, d'un patriote, d'un homme qui, bien qu'il soit d'un autre âge et d'un autre pays, est encore l'un des ancêtres de notre Constitution et de nos libertés, quand il présentait, en faveur de ses collègues, dont quelques-uns ont des descendants dans notre pays, sa PÉTITION DU DROIT : "Nous ne demandons que ce que nous demanderait, s'il pouvait parler, un ver sur lequel on marcherait : 'Veuillez, je vous prie, ne plus marcher sur moi.'"

RECOMMANDATIONS.

Votre comité ne peut recommander au peuple de cet Etat le respect pour le gouvernement qui a été établi de la manière exposée dans les rapports du comité par la raison qu'il n'est pas respectable.

Nous recommandons qu'un comité permanent de 70 membres soit nommé avec pouvoir de recueillir une grande quantité de témoignages qui existent et que le comité du Sénat n'a pas reçus; que des témoignages soient recueillis sur la mauvaise administration sous laquelle gémit l'Etat de la part des officiers fédéraux de cet Etat et de la part des officiers d'Etat, par suite de laquelle la propriété a perdu toute sécurité et a diminué de valeur, et qui a détruit la confiance et appauvri et opprimé les personnes.

Nous recommandons que nos griefs soient soumis aux Législatures de tous les Etats de cette Union, et au Congrès quand il sera de nouveau en session.

Nous recommandons de solliciter la coopération et l'assistance des autres comités, qui sont chargés de provoquer les réformes judiciaires et administratives.

Nous recommandons que toute la population de cet Etat soit organisée pour accomplir les réformes dans notre administration d'Etat, et pour assurer l'économie et la responsabilité officielle.

Nous recommandons que la population de couleur de cet Etat soit protégée, encouragée, aidée, et qu'on assure ce qui est nécessaire pour améliorer son sort, la guider et la faire progresser; et que ceci serve de règle permanente dans l'action et le conseil pour les relations à avoir avec elle.

Nous recommandons à notre population de se comporter avec calme et modération, afin que nous puissions montrer au monde que la force inhérente de notre population est à la hauteur des circonstances qui nous obligent à nous retenir en présence d'un gouvernement ignominieux, imposé par l'usurpation, la violence et la fraude, suivant le rapport d'un comité sur lequel nous n'avions ni influence ni contrôle, et dans lequel nous n'avions pas de représentant.

THOS. H. ADAMS, Président.
JOHN A. CAMPBELL,
J. N. LEA,
J. A. D. ROZIER,
ALEXANDER BROTHER,
J. W. STAUFFER,

membres du comité exécutif du comité des deux-cents citoyens.

LA RÉSISTANCE DANS LES PAROISSES.—Le *Republican* annonce, sur la foi d'une dépêche particulière de la Nouvelle-Ibérie, que le recorder, le shérif et le greffier de Cour de la paroisse St-Martin, ont refusé de céder leurs places aux trois individus qui se sont présentés pour en prendre possession avec des commissions de M. Kellogg. La dépêche annonce que pendant la nuit, des personnes restées inconnues ont jeté dans le bayou Têche le matériel de l'imprimerie du journal *L'Echo*, publié par M. J. F. Penn, à St-Martinville. Nous reproduisons ces nouvelles sous toutes réserves.

La libération du territoire.

Nous recevons d'un des membres de la colonie française, qui n'en est pas à faire ses preuves de patriotisme, la lettre suivante qui contient une suggestion dont le mérite sera apprécié par tous les résidents français. L'évacuation complète du territoire sera une occasion on ne peut plus favorable pour une manifestation du genre de celle que propose notre estimable correspondant. Nous ne doutons donc pas que son idée ne prenne bientôt une forme tangible et pratique.

Monsieur le Rédacteur,

Le 5 septembre prochain sera pour tous les Français une date mémorable. Ce jour-là, le dernier soldat prussien quittera le sol de notre pays. Ce jour-là, la France, relevant la tête et respirant à pleins poumons, poussera ce cri joyeux et retentissant : Je suis libre !

Et nous qui sommes ses fils et qui l'aimons, ne sentirons-nous pas ce jour-là le besoin de nous réjouir ?

Ce jour-là, monsieur le Rédacteur, ne doit pas glisser inaperçu comme une date vulgaire. Cette date, qui marquera le terme de nos humiliations, sinon l'oubli de nos malheurs,—il faut que quelque chose la grave et l'éternise dans notre mémoire. Il faut qu'ici, comme partout où vivent des Français, cette date célèbre soit pour eux le sujet d'une manifestation de joie nationale,—et qu'elle se dresse plus tard, dans le passé, comme un souvenir heureux.

Que pensez-vous d'une fête française que l'on organiserait ici, de longue main, pour ce jour-là ? Il s'agirait d'une solennité où l'utile s'ajouterait à l'agréable, et qui serait à la fois un amusement et une bonne action.

Ce serait pour tous nos compatriotes une excellente occasion de se rapprocher, de se grouper, d'affirmer leurs sympathies réciproques, de se confondre dans un seul et même sentiment : l'amour de notre pays, et de se réjouir d'un bonheur commun à tous : sa délivrance.

Je sais bien qu'un nuage gris obscurcira un coin du ciel, et que chacun, au milieu de cette fête, songera, entre deux soupirs, à ces deux provinces bien-aimées qui restent aux mains du vainqueur. La joie sera mêlée d'un peu d'amertume.... Mais l'espoir nous reste et l'avenir est moins pour nous une menace qu'une promesse. Vous verrez d'ailleurs les Alsaciens et les Lorrains, ces chauds patriotes, être les premiers à battre des mains et à crier : Vive la France !

Cette idée d'une manifestation fait déjà son chemin à New-York ; il n'est pas douteux qu'elle fera bientôt le tour des Etats-Unis.... en attendant qu'elle fasse le tour du monde.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes respects.

F. T.

VENTE TRÈS IMPORTANTE D'IMMEUBLES.

MM. G. de Fériet & Co., encanteurs, offriront en vente, à la Bourse d'Encan St. Louis, une grande variété de maisons confortables et élégantes, de magasins de valeur et d'établissements d'affaires, situés dans les Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts, et les jours suivants, au même endroit,

JEUDI, 27 mars 1873—pour le compte de la succession d'Emma E. Hutchinson contre B. F. Sadler, tuteur, et d'autres :

Quatre maisons en bois à deux étages, Nos 72, 74, 76 et 78, rue Euterpe, entre les rues St Charles et Carondelet.

Pour le compte de la succession E. G. Messersmith contre E. J. Messersmith et d'autres :

Une magnifique résidence de famille à deux étages, rue Espagne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Pour le compte de la succession de Joséphine Cantuwinski :

Maison et lot de terre au coin de la rue Miro et de la Promenade Carondelet.

Pour le compte des cohéritiers de David Barbour :

Lots de valeur pour bâtir dans le Deuxième et Quatrième Districts.

SAMEDI : 29 mars 1873.— Pour le compte de la succession de R. Dolbear, le contenu entier du Collége commercial de Dolbear.

JEUDI, 3 avril 1873.— Entrepôt, 250 rue Clara.

Une résidence magnifique, rue de l'Esplanade 124.

Quatre maisons en briques à deux étages, avec magasins, rue Jefferson.

Résidence confortable de famille, rue Dauphine.

Grande et commode résidence de famille, rue Dumaine.

Un magasin en briques à trois étages, rue de Chartres, connu sous le nom du Bazar Nautré.

Maison double, rue Dumaine 170.

Maison en briques à 3 étages, rue Ste-Anne 53 et 55.

Résidence en briques à 3 étages, rue Toulouse 49.

Jolie résidence en bois à deux étages, au coin des rues Bons-Enfants et Kerlerec.

Résidence en briques à 3 étages, rue Mereau ou Chartres 535.

Deux résidences en bois à 2 étages, rue Colyade.

Dix lots de valeur pour bâtir, dans le 6e district.

JEUDI, 10 avril 1873.—Pour le compte de la succession de S. M. Dinhammer :

Trois lots de valeur pour bâtir, rue Sixième, entre les rues Conrey et Prytania.

Dans l'affaire de partage de Mme. Clémentine Pichot contre Mme. Joséphine Bienvenu et autres :

Un magnifique magasin en briques à trois étages, rue Vieille Levée, No. 7, devant la Douane de la Nouvelle-Orléans.

Un magasin en briques à deux étages, faisant face au Vieux Bassin.

Magasin en briques à trois étages, rue Vieille Levée, 85.

Confortable résidence de famille, rue St-Philippe, 171.

Deux splendides maisons en briques, rue de la Douane, 176 et 178.

Résidence en briques à deux étages, rue Bienville, 160.

Deux résidences en briques à deux étages, rue Troisième.

MARDI, 15 avril 1873.—[illegible] résidence de famille, rue des [illegible], 60 et 64.

Pour les conditions, qui sont très libérales et avantageuses, voyez nos colonnes d'annonces.

—A propos de [illegible], voici un nouveau genre de [illegible] que nous trouvons dans un journal [illegible] :

Jacob [illegible] a regardé dans le canon de [illegible] pour voir s'il était chargé.

Il l'était.

Funérailles dimanche prochain.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle de ce soir se compose de *Jean le Cocher* et de *Tromb-al-Cazar*.

On annonce pour mercredi le bénéfice de Mlle Bewintre, soubrette. Dejazet; le programme de cette représentation porte *Trente ans ou la vie d'un joueur*, grand drame, un intermède, et *Les Deux St-Gervais*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe régulière de ce théâtre paraîtra pour la dernière fois, ce soir, dans le grand drame à sensation, intitulé *Eustache Baudin ou l'amour d'un père*.

Lundi soir, la troupe burlesque de Cavanagh débutera à l'Académie.

THÉATRE ST-CHARLES.—On donnera, ce soir, pour la dernière fois, le drame intitulé *Echappé de Sing Sing*, dans lequel le célèbre acteur Dominique Murray obtient tant de succès à ce théâtre. L'affiche du théâtre St-Charles porte pour lundi soir le drame émouvant d'*Arrah-Na-Pogue*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—M. Frédérick Robinson, un acteur du plus grand mérite, prendra son bénéfice lundi soir. On donnera pour cette occasion la pièce intitulée *Dora*, la troisième acte d'*Othello* et l'amusante comédie intitulée *Perfection*.

LA TROUPE DE MENESTRELS CHRISTY DE LONDRES.—Nous rappelons à nos lecteurs que la célèbre troupe de Menestrels de Christy débutera lundi soir, à la salle des "Odd-Fellows." La salle sera probablement comble, car le public de la Nile-Orléans a entendu dire des merveilles de la troupe et tiendra à en juger par lui-même.

A. BROUSSEAU, 17 rue de Chartres.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée, dans l'*Abeille*, de cette maison, aussi honorable que populaire, et dont les magasins renferment toujours un stock parfaitement assorti de tapis, nattes, stores, rideaux, etc.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LIGUE DU PEUPLE DE LA LOUISIANE.—Nous rendons compte, dans une autre partie du journal, de la réunion du Comité des Deux Cents Citoyens qui a eu lieu hier à midi. Le soir, il y a eu, dans un autre local, une réunion de citoyens, dans laquelle on a jeté les bases d'une grande organisation qui portera le nom de LIGUE DU PEUPLE DE LA LOUISIANE. Nous ferons connaître, en temps opportun, l'objet et le programme de cette association; il nous suffira d'indiquer, aujourd'hui, qu'elle a en vue la restauration du *self-government* en Louisiane, le maintien du gouvernement légal et, conséquemment, la résistance à l'usurpation et à la tyrannie.

La réunion d'hier soir s'est mise en rapport avec le comité exécutif des 200 et il a été entendu que, sous les auspices de ces deux organisations, un grand mass meeting de la population serait convoqué immédiatement après la présentation du rapport que doit faire au comité des 200 son comité exécutif sur la situation intérieure de l'Etat, et l'on pense que la date de ce mass-meeting pourra être fixée à JEUDI soir. Notre prochain numéro contiendra une information précise à ce sujet.

Les citoyens voient, par ce qui s'est fait hier, que l'on s'occupe activement, dans les comités, d'arrêter le programme dont nous avons parlé il y a quelques jours. En attendant que ce programme soit exposé publiquement, les contribuables, qui sont sous le coup de menaces, ont toujours la ressource de s'adresser à l'Association de résistance aux taxes, dont l'avis paraît tous les jours dans nos colonnes. Avec de la fermeté et avec l'union et la persévérance, le peuple de la Louisiane finira par triompher de l'usurpation et par reconquérir la libre disposition de ses destinées.

On remarquera qu'en tête des recommandations faites par le Comité des 200 citoyens se trouve cette recommandation négative : votre comité ne peut recommander au peuple de cet Etat de *respecter* le gouvernement de Kellogg par la raison que ce gouvernement n'est pas *respectable*.

Nous apprenons qu'un meeting de tous les citoyens du Second District aura lieu lundi soir, à huit heures, dans le grand salon de l'hôtel d'Orléans, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. On dit aussi que le gouverneur McEnery fera un discours. Tous les clubs indépendants de la ville sont priés d'assister au meeting.

Les professeurs des écoles publiques se sont rendus en masse hier à l'Hôtel de Ville pour recevoir le salaire qui leur est dû pour le mois de janvier. Depuis quelques semaines, il n'était question que de leur dénuement, de leur misère, etc.

Nous pensons qu'ils ont lieu d'être satisfaits maintenant.

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que c'est, demain soir, lundi à huit heures, que la célèbre troupe des menestrels Christy, de Londres, doit faire ses débuts à la Salle des Odd-Fellows. Leur séjour parmi nous sera court, et les amateurs de ce genre de spectacle égayant et agréable, feront bien de mettre les occasions à profit. La troupe jouera tous les soirs de cette semaine et elle donnera, en outre, trois matinées, le mardi, le jeudi et le samedi, à midi.

Autrefois, il y avait à la Nouvelle-Orléans vingt salles d'armes, et le goût de l'escrime, cet exercice à la fois noble et hygiénique, était universel; mais nous ne dirons pas, cependant, que l'escrime se meurt dans notre ville. Elle vit encore et elle se maintiendra en honneur tant que le "Vieux maître" comme l'appellent ses élèves, pourra tenir un fleuret pour enseigner. Et il est encore solide et énergique le Vieux maître, Gilbert Rosière. Il a toujours la même voix de Stentor pour gourmander les tireurs, comme nous en avons eu la preuve en assistant ces jours-ci, au Club d'escrime, rue Dauphine 86, à quelques assauts vigoureux, dignes du bon vieux temps. On nous assure qu'il y aura grand assaut aujourd'hui, à midi; avis aux membres du club.

Vendredi soir, quelques malfaiteurs ont voulu mettre le feu au magasin de faïences de L. Hymann, situé au coin des rues Magasins et Nouvième. Une porte avait été ouverte et un paquet de petits morceaux de bois de pin, saturés d'huile de charbon, avait été déposé sur le plancher. Sans doute, les incendiaires ont été effrayés par quelque bruit, car ils se sont enfuis sans mettre le feu au magasin.

Ces tentatives deviennent si fréquentes qu'il n'est presque plus nécessaire d'en parler.

Quatre voleurs ont essayé [illegible] deux heures du matin, de pénétrer dans la maison de Mme. Brunes, [illegible] de la rue des Magasins, [illegible] déjà à forcer la [illegible] quand un policier, qui [illegible] ronde, les a découverts. Les [illegible] ont pris la poudre d'escampette, sans demander leur reste.

Il y a [illegible] des plaisanteries que [illegible] anglais "practical jokes." [illegible] de [illegible] se présentait [illegible] une de une Compagnie d'assurance populaire du Second District [illegible] faire assurer un baril de cognac et un millier de cigares. Il paya la prime et [illegible] police. Un de ces jours derniers il [illegible] au bureau de la Compagnie et demanda le montant de la prime, en disant que le cognac et les cigares ont été brûlés.

— De quelle façon ? demanda le secrétaire, qui flaire quelque chose de suspect.

—J'ai bu le cognac pour faire du punch et j'ai fumé les cigares, répond en souriant l'assuré.

—Très bien, dit le secrétaire, après un moment de réflexion ; John, [illegible] il en s'adressant au garçon de bureau, allez prier cet agent de police qui passe, d'entrer ici.

—Pourquoi faire, dit l'assuré étonné.

—Pour [illegible] comme coupable [illegible] des incendies [illegible] prouvé, par [illegible]

Notre homme, sans demander son reste, s'est esquivé en s'avouant battu.

Le club "Harmony," suivi d'une délégation du club de Carollton, a paradé hier soir dans les rues principales de la ville. En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, la procession s'est arrêtée un moment et nous a donné une agréable sérénade.

Demandez à votre grocer l'Yeast Powder de Booley. C'est la meilleure poudre à lever pour préparer les biscuits, les galettes, le pain, les gaufres, etc. Elle se vend chez tous les grocers. MeVD

MARIÉ, mercredi, 19 mars 1873, à la Cathédrale St Louis, par le Révérend Père Fosse, M. JOSEPH MARCEL BRAUD, de St Jacques, La., à Mademoiselle THÉRÈSA ELISABETH PÉLANNE, de la Nlle-Orléans, Le. Pas de cartes. Les journaux des paroisses St Jacques et St Jean-Baptiste sont priés de reproduire.

Décédée hier, à 2 heures et demie P. M., Mme JOSÉPHINE AMÉLIE VIOSSINET, épouse de Arthur Arroyo. Les amis et connaissances des familles Viossinet, et Arroyo, sont priés sans autre invitation d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, 23 mars, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 274, rue Amour, près de la rue St Antoine.

Salle du Lee Social Club, 20 mars 1873.—Jeudi soir 20 du courant, à une réunion du LEE SOCIAL CLUB, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu qu'il a plu à la Providence de nous enlever ARTHUR CHOPIN, un membre actif de notre Club, décédé le lundi, 17 du courant;

Il est résolu que l'association a perdu en lui un digne membre, un ami courtois et dévoué et notre société un de ses ornements.

Il est résolu que comme témoignage de respect à sa mémoire, la salle de la société sera tendue de drap noir pendant trente jours, et que les membres porteront les insignes du deuil pendant le même temps.

Il est résolu que ces résolutions soient inscrites dans le compte rendu des délibérations du Club, et qu'une copie en soit transmise à la famille du défunt avec l'expression de nos plus vives sympathies.

Il est résolu que ces résolutions soient publiées dans le PICAYUNE et l'ABEILLE de dimanche.

PIERCE L. BROTHERS.
A. LEHEU.
GEO. LAFON.

23 mars—1t

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 33, Nlle-Orléans.

Accroissements ..... $[illegible]
Revenu annuel ..... [illegible]
Excédant, $2,800,000 17.

Nouvelles affaires de 1872, $51,911,879, dépassant le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde de $17,000,000.

A. P. CLEVELAND & SON, Agents-généraux pour la Louisiane et le Sud Mississippi.

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE.

Payez-les et Faites-les Payer,

En vous adressant chez—

Mr BRETTE,

14.... Rue St-Charles.... 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

2 mars—3m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,

Au No 17 de la rue de Chartres.

A. BROUSSEAU, Importateur,

Offre, en Gros et en Détail.

TAPIS—1000 pièces Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures.

NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES, Couvertures de tables et de pianos.

RIDEAUX en Damas et dentelle Nottingham.

BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, etc.

CRIN, Barlaps, Coutil à matelas, Ressorts, &c.

8mars—ef—PP A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirées,

ELKIN & Co,

Au No 168 de la rue du Canal

REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE À DESSINS, nouveau genre; et aussi des NATTES BLANCHES A CARREAUX de qualités supérieures. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits.

14 mars—1m PP

Fourneau de cuisine, de Stewart.

CE célèbre fourneau est, depuis trente ans, celui dont on se sert le plus pour cuire, rôtir et griller. On le trouve chez le soussigné, qui vend également des pièces extra pour les réparations.

E. M. HOGAN.

8mai—1l Dim—1an Au No 3[illegible] de la rue du Canal

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Suprême Conseil de la Louisiane—Orient du Camp—Deux Mondes [illegible]—Le Suprême Conseil de R∴ A∴ A∴ Ecossais pour l'Etat de la Louisiane procèdera LUNDI, 24 mars 1873, à l'installation de la Resp∴ Loge Cube No 23. Tous les membres de cet Or∴ sont invités à assister à la cérémonie qui aura lieu à 7 heures précises dans le Temple Maç∴, coin St-Pierre et St-Claude.

Par mandement du Sup∴ Cons∴

Le grand secrétaire, HENRY BELF.

22mars—1t

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 10 mars 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. RICHARD PRITCHARD a été élu président de la Compagnie, en remplacement de M. Wm. T. Hepp, décédé.

D. FOCHELU, Vice-Président.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et Trésorier pro tem.

18mars—1t Bureaux, No. 85 de la rue du Canal

IMPORTATIONS FRANÇAISES

Nous avons en magasin, provenant des derniers arrivages du Havre, le plus fort et le plus élégant assortiment

D'ÉTOFFES FRANÇAISES

POUR ROBES

Qui aient jamais été importé à la Nouvelle-Orléans. Nous invitons nos amis et le public à venir l'examiner. Il se compose de tous les nouveaux genres de

SOIERIES,
LIN RAYÉ PÉKIN,
GRENADINES UNIES et RAYÉES SATIN,
QUADRILLÉ ET BROCHÉ.

Toutes ces marchandises seront vendues à des prix avantageux.

J. Levois & Jamison,

Nmars—1t—p AU RUE DU CANAL.

Walton, Davis & Fraret,

Encanteurs, Commissaires et Courtiers de propriétés foncières.

Au No [illegible] rue du CAMP—Nlle-Orléans.

J. B. WALTON, DAVIS & FRARET annoncent [illegible] formé une société pour [illegible] Encanteurs, de Courtage [illegible] Foncières. Ils [illegible] attention à l'encan ou à l'amiable [illegible] des propriétés, négociations des billets hypothécaires et des obligations ; [illegible] les magasins, les maisons, les entrepôts, les terrains, etc., ils se chargeront de tout ce qui se rattache aux opérations de propriété foncière et aux affaires d'assurance, et conduiront l'examen et la vérification des titres d'Etat et de ville ainsi que les paiements des taxes.

Leur expérience, leur énergie, leur position bien connue seront, ils l'espèrent, une garantie pour les personnes dont ils solliciteront la faveur. Ils comptent sur les encouragements de la confiance de leurs concitoyens et du public.

J. B. WALTON.
J. W. DAVIS.
W. P. FRARET.

Nmars—7t

Conditions avantageuses.

AVEC dix piastres comptant et vingt piastres par mois pendant [illegible] on [illegible] un homme [illegible] la propriété de [illegible] ils peuvent consulter tous les ouvrages de [illegible].

S'adresser au No 128 de la rue Royale.

Manufacture de Linge de dessous POUR DAMES.

L'ATTENTION des dames est appelée sur la [illegible] Manufacture de Linge de dessous qui [illegible] au No 37, [illegible]. Les ordres seront promptement exécutés.

Quisinière.

ON demande une BONNE CUISINIÈRE. [illegible]

Nourrice.

ON demande une JEUNE ET ROBUSTE NOURRICE. [illegible]

THEODUR DANZIGER & SON,

No. 303...... RUE DU CANAL...... 303,

Entre les rues Bourgogne et Rampart.

1873. SAISON DE PRINTEMPS. 1873.

Marchandises Nouvelles!

Nous venons de recevoir un STOCK CHOISI D'ETOFFES DE PRINTEMPS POUR ROBES, [illegible], que nous offrons LUNDI, au [illegible], à un très léger bénéfice, notre devise, cette saison, étant :

CHEAP FOR CASH.

Nous [illegible] la liste de quelques-uns de nos prix :

50 pièces LINON à carreaux, à 20 cts.
30 " JAPONAISES unies, à 25 cts.
30 " GRENADINES rayées, à 35cts.
30 " FLORENTINE, dans tous les nouveaux genres de printemps.
30 " POPELINES Japonaises, à 25, 40 et 50 cts.

Toutes les nouveautés en GRENADINES de [illegible].

LINEN TUSSORE, CHALYS rayés, ALPACAS unis et rayés, MOZAMBIQUES de toutes nuances, GRENADINES rayées, unies et blanches, etc., etc.

En TOILES, nous avons ouvert :

5 caisses BATISTES IMPRIMÉES, à 10 cts. et au-dessus.

TOILE D'IRLANDE, par [illegible], à $7 50 la pièce. 25 SERVIETTES [illegible], à $1 25 la dozaine.

DAMAS pour table, à 50 cts et au-dessus.

100 doux. DEVANTS de chemises en toile, grandeur extra, à 25 cts et au-dessus.

1000 pièces BOBINET pour moustiquaires, largeur extra, à 50 et au-dessus.

200 pièces PIQUÉ blanc, de choix, pour robes, depuis 15 cts.

1000 pièces GARNITURES et Franges en plumes à 20 cents-douzaine.

— Aussi —

Un stock complet de NANSOOKS à carreaux et rayés.

NANSOOKS unis.

MOUSSELINE suisse, à pois et unie, do., do., do.

En Articles de Fantaisie :

500 CRAVATES et Fichus en soie, pour dames, depuis 25 cts.

FESTONS brodés, depuis 10 cts.

Un stock complet de RUBANS, Mio et Cheve Cornets, etc., etc.

1000 doux. GANTS Siciliens à 25 cts.

Notre département de GANTS de PEAU est complet, comme grandeurs et nuances.

50 pièces GRENADINES, fer noir, de la célèbre marque Guédon Miedal, à 50, 60 et 75 cts.

20 pièces GRENADINES étirées rayées, des meilleures fabriques.

GRENADINES, fer noir, 2 yardes de large, garanties soie et laine, à $2, $2 50 et $3—ce qui est la moitié du prix d'importation.

ALPACAS noirs, à 25 cts et au-dessus.

MOUSSELINES DE LAINE noires.

CRÊPE de Canton, noir, pour grand deuil, à [illegible] cts.

3 caisses ETAMINE noire, pour grand deuil, ayant [illegible] vendues à un très léger bénéfice.

ARTICLES DE DEUIL en général, tels que : Voiles Crêpe et Crêpe Rose, Cols Crêpe, [illegible] nouveaux, &c., &c.

500 COURTEPOINTES [illegible], blanches, à $1 25.

Notre département d'ARTICLES DE FONDS, Indiennes, Coton [illegible] est complet.

A caisses PERCALES FRANÇAISES importées, pour robes, à 25 cts la yarde.

500 OMBRELLES à CANNE, de toutes nuances, depuis $2.

Nous avons réduit les prix de nos SOIERIES FAILLE, de couleur, de $2 par yarde.

Ceux de nos SOIERIES NOIRES ont subi une réduction de 25 cts par yarde.

Les marchands [illegible] seront [illegible] au prix DU GROS : elles sont parfaites sous tous les rapports et nous les garantissons pour sa qualité et sont [illegible].

THÉO. DANZIGER & SON,

23mars—1f PP No 303, rue du Canal.

Etoffes nouvelles pour Robes.

BARRIÈRE,

133....... RUE DU CANAL....... 133

VIENNENT de recevoir un grand stock D'ÉTOFFES POUR ROBES, DES DERNIERS GENRES. Il les vendront à très bas prix au COMPTANT.

Les acheteurs sont invités à venir les examiner.

23 mars—[illegible] F. G. & C. W. BARRIÈRE.

Excellents Marchés.

Modes, Articles de fantaisie, Fleurs, artificielles, Dentelles, Broderies, Soieries, Velours, Articles en paille et Articles de blanc.

F. MEUNIER,

24...... Rue de Chartres...... 24

800 cartons de Fleurs de Paris, haute nouveauté.

200 caisses Chapeaux de Paille, [illegible] dames et enfants.

500 cartons de Rubans, gros grains et taffetas et un grand assortiment de Dentelles, broderies, [illegible] etc.

Au-dessous des prix de New-York pour du comptant.

[illegible]—D.Ma J.PP

LE SACRIFICE DE LINGE

Se continue au No 71 de la rue du Camp.

La foule de ceux qui cherchent le bon marché ne diminue pas.

Pardessus de printemps, seulement ..... $[illegible]
Chemises de paon en flanelle rouge, de genre français ..... [illegible]
Chemises [illegible] importées ..... 2 [illegible]
Chemises [illegible] importées ..... 3 [illegible]
Redingotes en drap français fin ..... [illegible]
Redingotes en drap français ..... [illegible]
Redingotes en drap français ..... [illegible]
Gilets de dessous en piqué blanc—tous les genres.

23 mars—1fPP A. C. FOLGER.

Nouveau Dollar Store.

121.......... Rue du Canal ....[illegible]

(Bâtisse Touro).

ANCIEN MAGASIN DE

REIMAN & CO.

Ouvert pour 3 mois seulement.

Articles de Fantaisie et Lingerie.

8mars—1fPP

Maryland Club

WHISKY RYE PUR,

DE HUIT ANS.

Seuls propriétaires :

CANN, BELT & CO.,

Successeurs de Martin Belt & Co.

DISTILLATEURS,

QUI FONT DE LA PRÉPARATION DU RYE WHISKY UNE SPÉCIALITÉ.

[illegible] de 1866, dans la ville de Baltimore.

John Hawkins,

Seul Agent à la Nlle-Orléans, Lne.

Au No 122 de la rue de la Commune.

21 mars—3m—PP—D.Ma V

Nattes de Chine, Nattes de Chine,

BLANCHES, ROUGES, A CARREAUX et De FANTAISIE.

En détail, assortiment au détail [illegible] et à vendre par

VINCENT & CO.,

22 mars— Aux Nos et [illegible] de la rue de la Douane.

LA PRIME LA PLUS ÉLEVÉE

— POUR LES —

LOTS GAGNANTS DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.

J. MAGICH,

Au No. 33 de la rue Gravier, Coin Tchoupitoulas.

23 mars—[illegible]

Magasin de Modes.

MME LÉON DROUET a l'honneur d'annoncer [illegible] qu'elle vient de ouvrir un magasin de modes, au 23 [illegible], rue Royale, coin [illegible] et Bienville, No 67. Elle espère que les dames voudront bien l'honorer de leur patronage, comme par le passé.

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés.

$200 de Récompense.

PERDU ou VOLÉ, à la Banque d'Amérique, [illegible] [illegible]

B. T. WALSHE

ANNONCE L'ARRIVÉE de son grand stock de

LINGE DE DESSOUS — DE — PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, POUR MESSIEURS.

[illegible] de VÊTEMENTS et LINGE pour jeunes garçons et enfants, dans les derniers genres, et à des prix modérés.

Il mentionne tout particulièrement un très élégant assortiment de

GANTS ET CRAVATES FASHIONABLES,

ainsi que le stock très complet de

CHEMISES

de sa manufacture, avec ou sans Cols et Poignets, pouvant être portées avec toute sorte de boutons.

CHEMISES FAITES SUR COMMANDE

dans un court délai, et garanties; si elles ne [illegible] pas, [illegible] pas obligé de les prendre.

B. T. Walshe,

No 130, RUE DU CANAL.

23 mars—1f—PP

MAISON

J. GALINIER,

101 - - - - Rue Royale - - - - 101

ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.

OUVERTURE

DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

REÇU de Paris, par les steamers Frankfort et Vandalia—

CHAPEAUX MODÈLES.

avec les Couronnes, les Garnitures et les Nuances les plus nouvelles.

Un assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE, Français.

Toutes les FORMES NOUVELLES en Paille et Tulle.

Un beau choix de FLEURS NOUVELLES, en Montures.

Toutes les NOUVEAUTÉS POUR MODES.

J'invite respectueusement, mes clientes et toutes les Dames de la ville à venir visiter mon assortiment.

PRIX MODÉRÉS.

23 mars—1m PP

A Louer,

LA BOULANGERIE du Vieux Bassin, située [illegible] Cannelet, près la rue du Bayou. On pourra louer séparément le fond ou [illegible] de la bâtisse. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, ou à M. Boudousquie, au No. [illegible] de la rue Dumaine.

A Louer,

Pour une ou plusieurs années, MAISON et MAGASIN, No [illegible], rue Conti, ayant beaucoup de chambres et convenable pour une PENSION, LOUER CHAMBRES, etc. S'adresser au No 17 de la rue de Chartres.

A Vendre.

Une jolie MAISON-COTTAGE ayant six chambres, gaz, citerne, [illegible] et cuisine. La propriété est située au centre de la ville, rue Marigny, au No 152, entre St-Charles et Carondelet. Pour les conditions, s'adresser rue Gravier, No 56.

Moitié de Maison à Louer.

Une moitié de maison rue Villere No 84, entre Chemin du Bayou et Esplanade, contenant trois chambres, un cabinet, galerie derrière, et une cuisine haute, cave etc. Pour les conditions, s'adresser à J. M. Boudousquie, rue des Ursulines, No 52.

Possession au 1er avril, prix modéré.

A vendre.

BOULANGERIE — A vendre pour changement d'affaires une GROCERIE bien achalandée [illegible] dans le second district de cette ville.

Pour détails et conditions, s'adresser chez F. H. CANTON, No 153 Vieille Levée.

Avis.

LE steamer allemand KOELN, de la ligne de [illegible] Lloyd de l'Allemagne du Nord, [illegible] quitter le 15 [illegible] le port de Brême. Les passagers sont priés de [illegible] aux bureaux des soussignés pour y prendre leur billet.

ED. F. STOCKMEYER & CO, Agents, Au No 62 de la rue de l'Union.

FLEURS FRANÇAISES.

MME A. SERRÉ a l'honneur d'informer ses clients et amies qu'elle a reçu un immense choix de FLEURS DE PARIS.

[illegible] toute nouveauté pour la saison de printemps et qui vendra aux CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES de la place.

52, Rue Vieille-Levée,

COIN BIENVILLE.

7 mars—1m—Mps—PP—MarVD

BATISTES IMPRIMÉES !!

NOUS appelons l'attention des acheteurs sur notre assortiment de

Batistes Imprimées

qui se compose d'articles de choix et dont les dessins sont entièrement nouveaux.

D. H. HOLMES,

No 155, rue du Canal et " 11, rue Bourbon.

23 mars—1t—PP

EXCELLENTS MARCHÉS.

Vente de Clôture.

ETANT sur le point de me retirer du commerce [illegible] mon stock de Linge, lingerie, [illegible] pour dames; Malles en [illegible], couvertures de lits, porte-manteaux, Parapluies, etc., aux PRIX COUTANT. [illegible] au COMPTANT, à [illegible] LUNDI 17 mars. N. C. FOLGER. Au No 71 de la rue du Camp.

Patrons de E. Butterick & Co.,

PRINTEMPS DE 1873.

LES CATALOGUES VIENNENT D'ÊTRE REÇUS ; ils sont distribués GRATIS et envoyés franco par la poste.

Le Quarterly Delineator, qui donne les dernières modes, est prêt. Le prix en est de 25 cents.

WM. E. COOPER.

21 mars—1f—PP Au No 55 de la rue du Canal.

Pianos de seconde main.

F. A. [illegible] [illegible] de seconde main [illegible] pour des pianos [illegible]

LOUIS GRUNEWALD.

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

320.....Rue du Canal......320

(Coin Basin)

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, de [illegible]. [illegible] seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché.

Nattes de Canton.

NOUS venons de recevoir un assortiment complet de

Nattes de Canton,

que nous offrons à des

Prix Réduits,

En quantités au gré des acheteurs.

D. H. HOLMES.

Aux Nos. 155 de la rue du Canal et No 13 de la rue Bourbon.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible]

A. SOCOLA, JOS. DAVID,
P. [illegible], C. W. DUNBAR,
H. [illegible], J. ENGLAND,
N. A. [illegible], J. E. GOURDAIN.

E. M. DAVIS, Président.

NUMA LANDRY, Caissier.

ASSOCIATION DU PEUPLE

POUR RÉSISTER

Aux Taxes inconstitutionnelles.

Bureau, No 33, rue du Camp.

Les membres de cette Association sont requis [illegible] [illegible] JULIEN MICHEL, avocat, No 34, rue St-Charles, qui donnera aux intéressés toutes les informations à cet égard.

De nouveaux livres sont actuellement ouverts pour recevoir la signature des membres afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1872, [illegible] année.

Les personnes qui ne sont pas membres de cette Association peuvent signer le manifeste aux taxes de 1871 et 1872.

Des informations seront données aux membres sur tous les points relatifs à leur défense, en s'adressant à JULIEN MICHEL, avocat, No 34, rue St-Charles, ou au bureau de l'Association.

Emoluments actuellement dûs par les membres pour l'année courante : —

Tarif des Emoluments. — Les personnes [illegible] $100 ou moins, $1; [illegible] $2 50; [illegible] et au dessus, $5. Les émoluments doivent être payés au moment de signer sur les livres.

Bureau Central, 33 rue du Camp ; Bureau Succursale, G. de FÉRIET, 10 rue Royale, et au Marine and Dry Dock office, [illegible] des rues Laverque et Patterson, à Alger.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

[illegible]

Avis.

BONNE OCCASION.—A vendre pour cause de retraite définitive des affaires, le Restaurant St. Philippe No 27, entre les rues Chartres et Levée.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

9 mars—1 sem—D Mar V

BUREAU MODELE DU SUD,

ETABLI EN NOVEMBRE 1866.

PELICAN JOB PRINTING OFFICE,

FABRIQUE DE RELIURES ET DE LIVRES EN BLANC.

Toute espèce d'Impressions de Commerce exécutées proprement et avec promptitude.

CARTES, TÊTES DE LETTRES, CIRCULAIRES, ORNEMENTS, TÊTES DE BILLETS, BROCHURES, COMPTES DE VENTE.

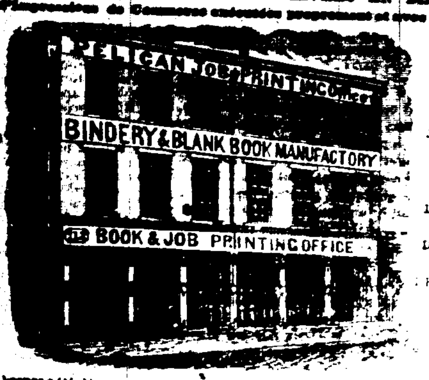

GRANDS LIVRES, JOURNAUX, LIVRES DE CAISSE, DE CHECKS, DE MUSIQUE, RÉGLURE, Etc., Etc.

La médaille en bronze a été décernée au bureau en 1869 ; une médaille en bronze et deux Diplômes lui ont été votés, en 1872, à la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane.

Les ordres adressés par le Lock Box 1[illegible] sont remplis immédiatement.

ERNEST TURPIN, Propriétaire,

22 sept—1an PP LLSD Au Nos 112 et 114 de la rue Poydras

LIQUIDATION POSITIVE

BRICE SEMBRE,

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

Face à l'Hôtel St. Louis,

VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER :

FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS.

CORSETS FRANÇAIS,

BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES, EVENTAILS pour soirées, etc., etc.

Gants de peau. Gants de peau.

MERCERIE, BONNETERIE.

PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires.

PARFUMERIES Françaises des meilleures maisons de Paris.

VERRERIE de Bohême.

Articles pour Messieurs, tels que :

CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards.

CANNES et PARAPLUIES.

BROSSERIE, GANTERIE.

Jouets d'Enfants.

Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VELOCIPÈDES, etc.

B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de vouloir bien venir avant d'acheter ailleurs.

NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande.

31 janv—3m PP

DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement :

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles.
FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Grosclé.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et damejeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Renard Kaiser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er brun, do. do. do.

A vendre par P. CUSACHS,

5[illegible]—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

LIQUIDATION POSITIVE

DE LA MAISON

LELIEVRE,

174............RUE ROYALE............174

—Et de sa Succursale—

No. 9 rue Baronne, près Canal.

CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants : LIVRES DE PRIÈRES aux reliures les plus variées et les plus riches.

Magnifiques CHAPELETS, monture or et argent, de toutes les descriptions.

BENITIERS des plus nouveaux modèles.

CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs.

MEDAILLES or et argent, très variées.

VASES et CORBEILLES [illegible] porcelaine pour autel et pour salon; Bouquets et Fleurs Artificielles.

PAPETERIE et Fournitures de Bureaux.

LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français.

Tous ces articles seront vendus au prix coûtant.

[illegible]

AVIS SPECIAL !

Avis Médical très important !

Le Dr. E. De F. CURTIS,

M. D., F. R. C. S., etc.,

—Auteur de—

"Manhood", "Medical Essays on Marriage", "Microscopic Developments and other Scientific Tests in certain cases of Debility", etc., etc.

PREND la liberté d'annoncer respectueusement à ses anciens malades et aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il sera en cette ville le 17 du courant, et qu'il n'y restera que jusqu'à samedi, 22 du courant, jour où il partira positivement pour le Nord.

Le fameux succès qu'il a obtenu à Galveston et le grand patronage qui lui a été accordé dans la métropole de l'Etat du Texas, portent à croire que son temps déjà très restreint, sera presque totalement pris ; et en vue de cela, il suggère l'importance de

PROMPTES ENTREVUES

à son cabinet de consultations, 5, rue des Remparts, une porte après la rue du Canal, entre cel. [illegible] Canal et Douane, une entrevue, au moins, étant indispensable, pour un bon diagnostic de la maladie.

L'art et la rapidité avec lesquels une expérience de vingt ans permet au Dr Curtis de traiter tous les cas de Débilité Nerveuse, de Vitalité épuisée et de Dérangement général des fonctions, justifient sa conviction de pouvoir traiter les cas les plus chroniques et les plus tenaces, aussi bien par correspondance, après une entrevue, que par des rapports continus, de sorte que les malades en quête de ces services devraient se présenter immédiatement, le séjour du Docteur s'étendant seulement du

LUNDI, 17 mars à

LUNDI, 24 mars, inclusivement.

Lieu où que la presse européenne et la presse américaine disent des fameux traités du Dr. Curtis sur Manhood, Marriage et Microscopic [illegible] de débilité, et Pilgrims [illegible] "Great Britain, Therefore" et du "Lon-don Times."

Plus de [illegible], et le système des [illegible] patentés, sans bien des rapports [illegible] par vingt années d'expérience, d'études [illegible] et de [illegible].

Salle de consultations, No. 5 rue des Remparts une porte après la rue du Canal, entre celles Canal et Douane.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93.... Rue Vieille-Levée.... 93

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Prime au Louisiana State Fair).

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs.

GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. Diehl.

TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

12 janv—[illegible]

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 103, rue du Canal.

QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL, —1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,185 65	
" maritimes	154,556 16	
" de rivières	[illegible]	$50[illegible]
En moins — primes non expirées	$255,900 14	
Primes remboursées	1,4[illegible]	257,3[illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
Pertes par les incendies	$51,297 57	
" sur les mers	34,568 0[illegible]	
" sur les rivières	6,031 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
		$169,[illegible]
Réassurances	15,375 [illegible]	
Compte des dépenses	15,598 13	
Refaction (rebate)	3,764 95	
Profits et pertes	1,093 32	
En plus — 3 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	[illegible]	
En moins : Escompte et intérêts	17,671 [illegible]	4,[illegible]
Bénéfices nets		$[illegible]
— ACTIF —		
Balance due sur Stock-notes		297,7[illegible]
En caisse		177,[illegible]
Billets et effets à recouvrer		469,[illegible]
Actions et Bonds		126,[illegible]
Propriétés foncières		[illegible]
Primes en voie de collection		[illegible]
Assessment de [illegible] pour cent sur $[illegible]		[illegible]
Compte suspendu		[illegible]
Total		$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$[illegible]	
Primes sur la marine	374,512 30	
Primes sur les rivières	205,[illegible]	$1,1[illegible]
Primes non expirées	255,959 14	
Primes rebaissées	3,[illegible]	2[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$[illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réduction (rebate), etc.		
Premier quartier	$[illegible],147 50	
Second do.	1[illegible]	
Troisième do.	[illegible]	
Quatrième do.	[illegible]	[illegible]
Profit net de 1872		$[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Bureau des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $221,175 99; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Bayter,	J. Reid,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lavoué.

8 janv—3m my

GRANDE FABRIQUE DE CANDI

NORMAN & REISS

Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

On y fabrique constamment :

Du Candi en gros et en petits bâtons, [illegible] Candi à la [illegible], [illegible] de Candis [illegible], [illegible], [illegible] (Horehound), [illegible], [illegible] de Jujube, [illegible] de Chocolat, [illegible].

Ils ont aussi attaché à leur COMMERCE DE CONFISERIE toutes sortes de GATEAUX unis et ornés, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Confitures de toutes grandeurs, [illegible] de pâte de gomme, [illegible] or et argent, [illegible] de toutes genres, [illegible], [illegible] de fantaisie, [illegible] de dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE :

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

1oct—PPly

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 MARS—CLASSE No 66.

69	73	30	48	41	72	36	3[illegible]	46	36	39	25 63

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et journellement, dans les salles de la Compagnie.

Nous déclarons [illegible] nous apposons notre signature [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 22 Mars 1873.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

[illegible] Loterie [illegible]

F. MEUNIER,

24....... Rue de Chartres....... 24

VIENT de recevoir un grand choix d'articles haute nouveauté, un assortiment complet de dentelle, cols, parures, châle et lin Llama, robes, plumes, fleurs, chapeaux de Paris, etc., etc., [illegible] au comptant et en détail aux prix de New-York. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner.

B. B. MANNION

20...... RUE CARONDELET...... 20

— Nouvelle-Orléans —

FOURNIT des lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres; [illegible] Rothschild Frères, Paris; [illegible] Rothschild, Francfort; [illegible] Rothschild & Sons, [illegible] et sur leurs correspondants.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureau : Rue St-Charles, No. 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance :

A. Socola, Jos. Mioul,
M. A. [illegible], Ernest Fragas,
R. Baley.

Directeurs :

R. M. Davis, [illegible]
A. Socola, [illegible]
John England, [illegible]
G. E. Gourdain, [illegible] Monnoner,
G. A. [illegible], E. Fragas,
[illegible] Bahl, F. Rahmann,
T. Jolier, P. Schumacher,
J. J. Reiss, R. Baley,
C. L. Fèvre, [illegible] Gelbert,
E. Sancho, T. Burchardt,
M. Maignard, Jos. Mioul,
[illegible] Morris, David Hughes,
M. [illegible]

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL

— DE LA —

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS,

102, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

En caisse, monnaie courante	$ 328,764 [illegible]
En caisse, or	164,872 [illegible]
Prêts et escomptes	1,[illegible]
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'échange	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	331,907 14
Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	7,670 [illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur l'or	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	1,[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	$[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel. Déclaré le 31 Décembre 1872.

3 1/2 pour cent aux actionnaires. 1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	[illegible]
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

H. CLOSTERMANN JPH BAYLE

CLOSTERMANN — & — BAYLE,

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

Les maisons les plus renommées à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des [illegible] [illegible]

J. SAGET, Armurier,

130.......... Rue de Chartres 130

[illegible] Chasse [illegible]